

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 5 Février 2025
Affichage compte rendu sommaire : 18 Février 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/001

Objet : Installation du délégué suppléant de Saint-Léger du Bois.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Monsieur Jean-Bernard JEANNIN, 1er adjoint au conseil municipal de Saint-Léger-du-Bois est décédé. Il était suppléant pour cette commune au conseil communautaire. Il est remplacé par la nouvelle 1^{er} adjointe, Madame Monique DIGOIX.

Il convient donc d'installer au sein du conseil communautaire de la CCGAM Madame Monique DIGOIX en tant que conseillère communautaire suppléante de la commune de Saint-Léger-du-Bois.

**Le conseil communautaire a installé Madame Monique DIGOIX,
en tant que conseillère communautaire suppléante
de la commune de Saint-Léger du Bois.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 5 Février 2025
Affichage compte rendu sommaire : 18 Février 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

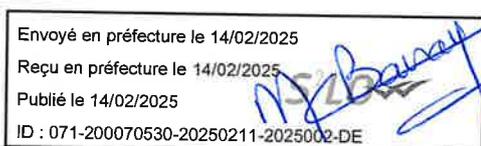
2025/002

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,
Monsieur Guillaume GRILLON en tant que secrétaire de séance**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LÉCONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/003

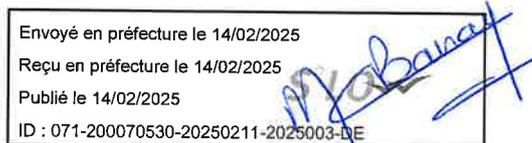
Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal cité ci-dessus.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité,
le procès-verbal de la séance du 17 décembre**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/004

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°109/2024 : Approuvant et autorisant la signature du bail civil portant location de locaux au sein de la Maison des Entreprises du Parc d'Activités de Saint-Andoche (PASA) entre la CCGAM et Madame ALLIOT DELANAUD et Monsieur DELANAUD Kinésithérapeutes. Il est conclu du 1^{er} janvier 2025 du 31 décembre 2025 pour un loyer mensuel de 516 € TTC charges comprises de manière dérogatoire durant la durée des travaux des locaux définitifs, et un droit d'occupation à titre gracieux de locaux à compter de la remise des clés, jusqu'au 31 décembre 2024 afin de permettre leur installation. Et que, par la suite, le loyer s'élèvera à 1 320 € TTC charges comprises (eau, chauffage et électricité). La CCGAM assurera des prestations d'entretien des locaux, selon une durée définie par commun accord, le tarif horaire de cette prestation sera de 20,10 € TTC.

Décision n°001/2025 : Approuvant et autorisant la signature de la convention entre la CCGAM et la Clinique du Parc afin d'augmenter les fréquences de collecte pour prendre en charge des déchets assimilés aux ordures ménagères non infectieux, passant d'une collecte hebdomadaire à une collecte journalière. Elle est consentie pour une durée d'un an, du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025. La redevance calculée pour ces collectes supplémentaires s'élève à 1 764,44 € pour l'année. Celle-ci comprend le temps de collecte estimé ainsi que les coûts de traitement pour les tonnages supplémentaires.

Décision n°004/2025 : Approuvant et autorisant la signature de l'avenant n°1 au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe 1406D-99272 "version 2021" souscrit par le Centre de Gestion du Saône et Loire auprès de CNP ASSURANCES précisant la décomposition du taux de cotisation de 1,15 % de la base. Cela n'engendre aucune incidence financière pour la collectivité.

Décision n° 006/2025 : Autorisant la signature de la convention de stationnement de quatre aéronefs sous abri au sein du hangar de l'aérodrome Autun-Bellevue passée avec l'Aéroclub du Morvan pour une redevance mensuelle de 62,90 € pour deux aéronefs et de 95,20 € pour les deux autres. Elle est conclue du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026.

Décision n° 007/2025 : Autorisant la signature de la convention de stationnement d'un aéronef sous abri au sein du hangar de l'aérodrome Autun-Bellevue passée avec Monsieur Alexandre FRATTI pour une redevance mensuelle de 62,90 €. Elle est conclue du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026.

Décision n° 008/2025 : Autorisant la signature de la convention de stationnement d'un aéronef sous abri au sein du hangar de l'aérodrome Autun-Bellevue passée avec Monsieur Robert BURGUIERE pour une redevance mensuelle de 62,90 €. Elle est conclue du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026.

Décision n° 009/2025 : Autorisant la signature de la convention de stationnement d'un aéronef sous abri au sein du hangar de l'aérodrome Autun-Bellevue passée avec Monsieur Patrick ADAM DE VILLIERS Président de la SARL SKY LOC pour une redevance mensuelle de 159,80 €. Elle est conclue du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026.

Décision n° 011/2025 : Autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux et de mise à disposition de moyens avec la Société Coopérative Agricole COFORET ayant pour objet la modification de l'article concernant le dépôt de garantie comme suit : "En cas de renouvellement d'occupation, les parties conviennent que le dépôt de garantie, d'un montant de versé par l'occupant sous le régime du précédent contrat, sera de fait appliqué à la présente convention".

Séance du conseil communautaire du 11 février 2025 : délibération n°2025/004

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées et il n'est pas demandé de versement supplémentaire pour la caution.

Décision n° 012/2025 : Autorisant la vente de divers matériels n'étant plus utilisés, plus fonctionnels et anciens sur le site Agorastore (la CCGAM étant adhérente) pour les prix de départ ci-dessous :

- Cuve de stockage (Ranson) : 150 € TTC,
- Volkswagen Crafter (CD-478-FF) : 350 € TTC,
- Fiat Doblo (CQ-180-XS) : 350 € TTC.

Décision n° 013/2025 : Autorisant la signature de l'avenant n°3 à la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises à Bellevue avec la Société SCA Patrimoine et Territoires ayant pour objet de proroger la durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Le montant mensuel de la redevance s'élève à 40 € HT. Les autres clauses restent inchangées.

Décision n° 014/2025 : Autorisant la signature de l'avenant n°3 à la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises à Bellevue avec la Société SAS Foncière P&T ayant pour objet de proroger la durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Le montant mensuel de la redevance s'élève à 40 € HT. Les autres clauses restent inchangées.

Décision n° 015/2025 : Autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises à Bellevue avec la Société Foncière Commerciale d'Autun ayant pour objet de proroger la durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Le montant mensuel de la redevance s'élève à 40 € HT. Les autres clauses restent inchangées.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 4 février 2025, a pris les décisions suivantes :

Décision n°001/2025 : approuvant le projet et la demande de subvention LEADER, relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du centre nautique du GAM, ainsi que le plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 96 475 €.

Décision n°002/2025 : approuvant le projet et la demande de subvention relative au programme d'aménagement de la parcelle n°432, de la zone intercommunale de Bellevue, ainsi que le plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 626 400 €.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/005

Objet : Compte rendu des MAPA.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés publics passés dans le cadre de la délégation de la Présidente.

Décision n°111/2024 : Attribuant le Marché à Procédure Adaptée n° 2024-14 : relatif à l'« Achat de Papeterie, Fournitures de bureau et Enveloppes imprimées pour la CCGAM » à l'Entreprise Fiducial Bureautique à Courbevoie (92400) pour un montant estimatif annuel de 10 138,63 € HT/12 166,36 € TTC. Précisant que le montant maximum annuel de l'accord-cadre s'élève à 20 833,83 € HT/25 000 € TTC.

Décision n°002/2025 : Décidant l'acquisition d'un logiciel finances et d'un logiciel Ressources Humaines développés par Ciril Group via la Centrale d'achat La CANUT. Acceptant les devis proposés par la société SCC France dans le cadre d'une acquisition via la Centrale d'Achat La CANUT d'un montant de :

- 84 077,73 € HT soit 100 893,28 € TTC pour le logiciel GF de Ciril Group,
- 109 832,25 € HT soit 131 798,70 € TTC pour le logiciel GRH de Ciril Group.

Décision n°003/2025 : Décidant de passer commande auprès de CIRIL GROUP pour la mise en place d'un applicatif test puis de l'hébergement et la maintenance des logiciels finances et RH pour un an pour un montant de :

- Mise en service du serveur test : 500 € HT,
- Hébergement et infogérance de l'applicatif test : 4 248 € HT,
- Mise en service du serveur de production : 1 000 € HT,
- Hébergement Civil Net Finances et Civil Net RH : 9 912 € HT.

Décision n° 005/2025 : Approuvant la modification n°1 au marché n° 2024-11 relatif à la « Location et la maintenance des copieurs des services CCGAM » dont le titulaire est la Société UNFINITI d'AUTUN et ayant pour objet de prendre en compte des erreurs matérielles et l'actualisation de différents montants en raison d'une diminution du coût global proposés par la Société GRENKE, co-traitant du titulaire. Entraînant une diminution du marché initial de -5 319,51 € HT/-6 383,41 € TTC soit - 4,61 %. Le nouveau montant du marché s'élève à 110 180,31 € HT/132 216,38 € TTC.

Décision n° 010/2025 : Attribuant, après l'avoir déclaré sans suite pour cause d'infructuosité (aucune offre n'a été remise) le Marché à Procédure Adaptée n° 2024-13 (RELANCE) relatif aux travaux d'aménagement de ROSA PARKS, Maison de Santé Pluridisciplinaire, comme suit :

Relance MAPA

- **Lot 1** : "Plâtrerie-Peinture", à la Société SARL COULON JACOB à Dracy-le-Fort (71640) pour un montant de 46 094,30 € HT/55 313,16 € TTC,
- **Lot 6** : "Chauffage VMC" à la Société SA DALKIA de Saint-André (59350) pour un montant de 32 293 € HT/38 751,60 € TTC.

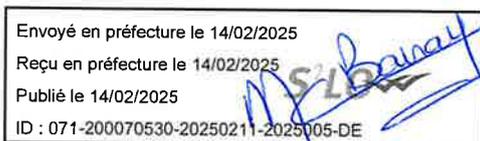
Suite à des travaux supplémentaires relatifs au sol, **ce lot a été ajouté**

- **Lot 3** : "Sols", à la Société SOLEMUR à Autun (71400) pour un montant de 7 586,94 € HT/9 104,33 € TTC,

Relance Sans Publicité Ni Mise en Concurrence.

- **Lot 5** : "Plomberie" à la Société VEUVE H. MASSEY ET FILS à Autun (71400) pour un montant de 15 812,30 € HT/18 974,76 € TTC.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



2

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/006

Objet : Convention 2025 d'échange de services entre la CCGAM et la ville d'Autun.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.

Comme chaque année, pour tenir compte des modifications éventuelles, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2025.

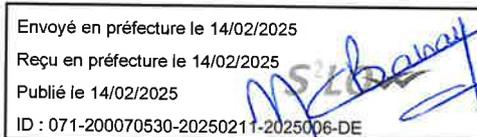
La modification porte sur la suppression du paragraphe relatif aux temps d'animation et de création du FABLAB avec les services des centres sociaux de la Ville d'Autun, cette activité étant précisée dans une convention spécifique.

Vous trouverez ci-joint ce projet de convention pour 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun pour l'année 2025.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mc Barnay', is written below the typed name.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/007

Objet : Approbation des Attributions de Compensation provisoires 2025.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

Les attributions de compensation (AC) sont calculées conformément aux dispositions prévues par le code général des impôts (CGI) et en particulier, son article 1609 nonies C. Elles ont pour objectif de neutraliser les effets de la création de la communauté de communes, tant pour les communes que les contribuables, et de compenser les transferts de charges décidés par les assemblées délibérantes.

Les Attributions de compensation provisoires 2025 sont déterminées :

- Pour certaines communes dont le coût du ramassage scolaire pour les élèves du 1^{er} degré est pris en charge par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, au niveau de l'AC 2024 majoré de l'économie dont bénéficie la CCGAM au titre du ramassage. Pour rappel, l'AC de ces communes a fait l'objet de trois corrections successives la période 2023-2025 pour de restituer intégralement le montant qui avait déduit aux communes concernées.
- En prenant en compte le niveau perçu en 2024 pour les autres communes.

Par ailleurs, le conseil de communauté a récemment fait évoluer l'intérêt communautaire relatif à la lecture publique. Il est ainsi restitué les bibliothèques ou relais lecture aux communes de Curgy, Igornay, La Celle en Morvan, Lucenay-l'Evêque, Tavernay, Broye, Mesvres, Laizy, Dracy-les-Couches, La Commelle, Saint Didier sur Arroux, Saint Léger sous Beuvray et Saint Prix.

Pour ces communes, la commission locale d'évaluation des transferts de charges va se réunir, évaluer le niveau des charges rétrocédées et adopter son rapport d'évaluation avant le 30 septembre 2025.

D'ici là, des réunions de la CLETC seront organisées pour collecter l'ensemble des éléments comptables, les analyser, arrêter les modalités de calcul des correctifs à appliquer sur les attributions de compensation des communes concernées.

Une fois adopté par la CLETC, le rapport sera soumis aux conseils municipaux des communes membres, qui disposeront d'un délai de trois mois, à compter de sa transmission, pour l'approuver à la majorité qualifiée (2/3 des communes qui représente 50% de la population ou 50% des communes qui représente 2/3 de la population).

En dehors de ce correctif qui interviendra au cours du second semestre, le montant provisoire des attributions de compensation 2025 s'élève à - 1 758 205,47 €. Il concernera exclusivement la section de fonctionnement et sera réparti entre les communes à hauteur de 1 913 098,65€ au titre des AC négatives (AC versées par les communes à la CCGAM) et 154 893,18€ au titre des AC positives (AC versées par la CCGAM aux communes membres).

Le détail du montant à verser à chaque commune est présenté en annexe.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI),

Vu la délibération 2024/176 du 17 décembre 2024 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes,

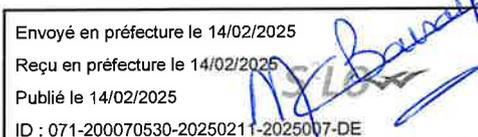
Vu la délibération 2023/175 relative à la fixation des attributions de compensation 2023,

Vu la délibération 2024/153 du 14 novembre 2024 relative à la fixation libre des attributions de compensation 2024,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les montants des AC (Attributions de Compensation) provisoires 2025 pour chaque commune,

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barnay', written over a horizontal line.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/008

Objet : Modification de la durée d'amortissement des immobilisations.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que l'amortissement est un procédé pouvant se définir comme la constatation comptable d'un amortissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

La responsabilité du suivi des immobilisations pour une collectivité territoriale est partagée entre l'ordonnateur et le comptable public; le premier ayant l'obligation de tenir un inventaire comptable, le second devant produire un état de l'actif.

En application des dispositions de l'article L. 2321-1 du Code général des collectivités territoriales, la dotation aux amortissements est une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'article R. 2321-1 du même code précise le champ d'application des amortissements. Ainsi, une commune de plus de 3 500 habitants va procéder à l'amortissement de son actif immobilisé à l'exception :

- Des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation ;
- Des terrains, autres que les terrains de gisement ;
- Des biens immeubles non productifs de revenus ;
- Des immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition.

Ces règles s'appliquent également aux immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou en affectation.

Des dispositions plus spécifiques en termes d'amortissement des immobilisations et de tenue de l'inventaire font également l'objet de précisions dans les différentes instructions budgétaires et comptables. Ces dispositions ont pour objectif d'améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités.

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est indiqué que pour chaque catégorie d'immobilisations, le calcul de l'amortissement se fait « au prorata du temps prévisible d'utilisation » et que cet amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés ; cette date correspondant à la date de mise en service de l'immobilisation.

Il est possible de mettre en place un aménagement de cette règle du prorata temporis, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaire, ...). Dans ce cas, l'amortissement est calculé en année pleine à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant la date de mise en service. La mise en œuvre de cet aménagement nécessite de lister dans une délibération les catégories d'immobilisations concernées.

Ce changement de méthode comptable s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024 et ne concerne que les nouveaux flux réalisés à compter de cette date, sans retraitement des exercices clôturés.

Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet, selon les modalités définies à l'origine.

Les subventions d'équipement versées par les communes (imputées sur le compte 204) sont obligatoirement amorties, sur une durée maximale :

- De cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études;
- De trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations;
- De quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est possible pour les communes de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement, obligatoires, ayant vocation à alimenter, en recette, la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement, sans pour autant dégrader la section de fonctionnement, en constatant une recette de fonctionnement en contrepartie d'une dépense d'investissement.

S'agissant des durées d'amortissement, il revient à l'assemblée délibérante de les fixer pour chaque bien ou catégorie de biens, en se référant soit à la durée probable d'utilisation du bien, soit aux préconisations réglementaires pour les frais relatifs aux documents d'urbanisme, les frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation, les frais de recherche et de développement ainsi que les subventions d'équipement versées.

Vu la délibération 2023/173 du 14 décembre 2023 relative à la fixation de la méthode et de la durée des amortissements des biens selon la nomenclature M57 ;

Vu la délibération 2024/187 du 17 décembre 2024 relative à la modification de la durée d'amortissement des immobilisations et subventions ;

Vu les délibérations 2024/122 et 2024/123 du 26 septembre 2024 relative à la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant que la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au **prorata temporis** ;

Considérant que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation ;

Considérant que le passage en M57 rend obligatoire l'adoption d'un règlement budgétaire et financier décrivant les procédures internes de la collectivité. Ce règlement formalise les principales règles budgétaires et comptables dans un document unique. Ce document de référence définit notamment le mode de calcul des amortissements des biens acquis par la commune ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter quelques compléments à la dernière délibération afin de tenir compte de l'ensemble des comptes de la M57 pouvant être utilisé par la CCGAM ;

Un tableau récapitulatif par imputation comptable est annexé à cette délibération. Il définit la méthode et la durée d'amortissement pour chaque nature de bien comptabilisée en M57.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les nouvelles durées d'amortissement pour les nouvelles acquisitions ainsi que les subventions d'équipement versées comme indiqué dans le tableau annexé.

APPLIQUE la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien.

DEROGE à l'amortissement au prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part, les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 500 euros HT. Ces biens de faibles valeurs seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Séance du conseil communautaire du 11 février 2025 : délibération n°2025/008

Les subventions d'équipement versées sont quant à elles amorties à compter de l'année qui suit leur versement selon la durée indiquée dans l'annexe de la présente délibération (5, 30 ou 40 ans)

APPROUVE la reprise des subventions d'équipements reçues sur une durée d'amortissement identique à la durée de vie de l'immobilisation financée.

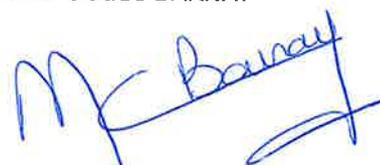
NEUTRALISE budgétairement les amortissements des subventions d'équipements versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

AUTORISE Madame la Présidente ou tout vice-président ayant délégation à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 071-200070530-20250211-2025008-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/009

Objet : Autorisation de versement d'acompte sur les subventions 2025 pour le CIAS du Grand Autunois Morvan.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

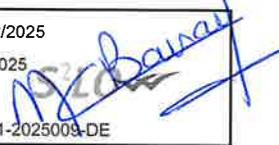
Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, il vous est proposé de verser un acompte au CIAS à hauteur de **600 000€** au premier trimestre 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'un acompte de 600 000 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan au 1^{er} trimestre 2025,

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 071-200070530-20250211-2025009-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 5 Février 2025
Affichage compte rendu sommaire : 18 Février 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/010

Objet : Demande du Centre Hospitalier d'Autun - Soutien financier afin de réaliser des travaux d'agrandissement de l'internat.

**Rapport de Monsieur Jean-François NICOLAS,
Vice-président**

Chers Collègues,

Contexte, enjeu et intégration dans les missions du CLS :

Notre intercommunalité a contractualisé son troisième contrat local de santé (CLS) cette année. Cette contractualisation a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur les territoires de proximité. Le CLS traduit les objectifs partagés en un ensemble cohérent de fiches actions. Il renforce la qualité de mise en œuvre de la politique de santé au niveau local en favorisant une meilleure coordination des acteurs du territoire.

Le CLS décline 6 axes stratégiques, dont un axe fort et prioritaire :

L'amélioration de l'offre de soin. L'attractivité de notre territoire intercommunal dépend de sa capacité à accueillir et à soigner ses habitants et ses nouveaux arrivants, l'enjeu est donc de taille et plus large que le seul domaine de la santé.

L'offre de soins suffisante permettant de répondre aux besoins de la population est donc un critère essentiel.

Afin de répondre à cet enjeu, le CLS décline **deux stratégies** afin de rendre le territoire attractif et dynamique :

1.1- Construire une politique territoriale incitative à l'installation des professionnels de santé

1.2- Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé

Notre collectivité a fait le choix d'accompagner l'installation de professionnels de santé en portant le foncier des maisons de santé, offrant ainsi un cadre d'exercice facilitant l'installation et favorable à une médecine coordonnée.

Cette stratégie s'avère positive car de nombreux internes accueillis font le choix de s'installer en médecine libérale dans ces mêmes maisons de santé, cette dynamique mérite d'être entretenue et renforcée.

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé s'est constituée cette année et travaille avec la faculté de médecine de Dijon à valider l'ensemble du territoire comme terrain de stage.

A ce jour, nos 4 maisons de santé sont toutes terrains de stage permettant d'accueillir des externes et des internes de la faculté de médecine de Dijon.

Afin d'être attractif pour ces stagiaires en médecine et de renforcer notre stratégie d'accueil, le logement est un élément essentiel, premier critère de choix pour les étudiants. Ainsi, la stratégie d'accueil est coconstruite avec le centre hospitalier d'Autun, les maîtres de stage universitaires, les écoles de formation de paramédicaux et le CLS.

L'association des internes de la faculté indique que le critère de choix prioritaire des étudiants est l'accueil dans un logement agréable et de ne pas être isolés

Ils souhaitent être logés dans un lieu commun, leur permettant de créer des liens sociaux entre pairs, d'échanger sur leurs expériences et de vivre une expérience de stage positive pour les quelques mois passés sur notre territoire (6 mois pour un interne).

Ainsi, l'enjeu est double :

- Les attirer
- Leur donner envie de rester ou de revenir

Le projet :

Le Centre Hospitalier d'Autun est un vecteur d'attractivité majeur pour notre territoire et un partenaire engagé à nos côtés.

Il développe actuellement une politique d'attractivité pour les personnels médicaux et non médicaux.

Cette politique a conduit récemment à augmenter le nombre d'internes affectés au Centre Hospitalier d'Autun.

Séance du conseil communautaire du 11 février 2025 : délibération n°2025/010

La politique de fidélisation de ces personnels s'appuie, d'une part, sur un projet d'établissement clairement défini et validé, et d'autre part, sur une qualité d'accueil propice à pérenniser les professionnels de santé sur le bassin autunois.

Le Centre Hospitalier d'Autun dispose à cet effet d'un internat, qui devient, face à ces recrutements constants, insuffisant en termes de capacité d'accueil.

Après étude des Services Techniques, la priorité actuelle du Centre Hospitalier d'Autun porterait sur un accroissement du capacitaire de 21 chambres au niveau du 3ème étage de l'internat avec des espaces communs (cuisine et salle de réunion).

Le coût des travaux de rénovation est estimé à 119 698€, somme que le centre hospitalier d'Autun est dans l'incapacité d'autofinancer sur ses fonds propres compte-tenu de sa situation financière particulièrement dégradée.

C'est la raison pour laquelle une demande d'accompagnement financier vous est aujourd'hui présentée, ce qui permettrait à l'établissement d'initier les travaux dans les plus brefs délais.

L'objectif de cette réfection est de pouvoir accueillir tant des internes hospitaliers, que des internes effectuant leur stage dans les Maisons Médicales du territoire de santé autunois. Il en serait de même pour accueillir des stagiaires paramédicaux (infirmiers, aides-soignantes, kinésithérapeutes...), ce qui renforcerait l'attractivité de l'agglomération autunoise.

Dépenses (€HT)		Recettes (€HT)	
Achat de matériaux	58 151€	Subvention CCGAM 25,06%	30 000€
Prestations externes	61 547€	Subvention Ville d'Autun 25,06%	30 000€
		Auto-financement	59 698€
	119 698 €		119 698 €

*Mesdames Catherine AMIOT et Marie-Claude BARNAY,
Messieurs Vincent CHAUVET et Frédéric BROCHOT,
ne prenant pas part au vote,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 30 000€ au Centre Hospitalier d'Autun pour la réalisation de son projet d'agrandissement de son internat

APPROUVE la convention précisant les modalités d'attribution de la subvention.

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 071-200070530-20250211-2025010-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

M. C. Barnay
3

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/011

Objet : Programmation 2025 du contrat Territoire en Action.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan a signé un contrat-cadre Territoire en Action pour la période 2022-2028 avec le conseil régional Bourgogne Franche Comté et co-signé par le Syndicat mixte du Parc du Morvan. En vigueur depuis fin 2022, ce contrat a officiellement été signé le 5 septembre 2024 à Cussy-en-Morvan.

Il prévoit une enveloppe financière de **1 609 300 €** dédiée aux porteurs de projets publics ou associatifs sur le territoire du Grand Autunois Morvan.

Le contenu du contrat Territoire en Action s'articule autour de 4 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires, au sein desquels sont répartis les objectifs de la stratégie de territoire :

- **accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique** : 30 % de l'enveloppe
- **conforter l'attractivité par le développement de services à la population** : 40 % de l'enveloppe ;
- **favoriser les mobilités durables du quotidien** : 10 % de l'enveloppe ;
- **faciliter l'accès à la santé pour tous** : 10 % de l'enveloppe ;

Par ailleurs, la Région autorisant la CCGAM à réserver un maximum de 10 % de l'enveloppe non fléchée, une somme de 161 020 € reste à affecter, sur validation du conseil communautaire, sur un ou plusieurs des axes thématiques.

Le choix de fléchage des crédits entre ces axes engage le territoire jusqu'à une clause de revoyure en 2026.

La répartition des crédits vers des projets identifiés est priorisée par la CCGAM et appréciée par la Région sur la base de fiches de présentation des projets validées par le Comité de pilotage. Ces projets doivent faire l'objet d'une programmation annuelle, et à ce titre être inscrits dans la maquette financière dont le modèle est fourni par la Région.

Pour l'année 2025, un comité technique réunissant les financeurs des projets présentés au contrat Territoire en Action s'est tenu le 15 novembre 2024, permettant d'échanger sur l'éligibilité des projets proposés. Un comité de pilotage actera en février 2025 le contenu de la programmation.

Les projets proposés à la programmation au titre de l'année 2025 sont listés dans le tableau suivant. Il est à noter que les montants indiqués pour la subvention du conseil régional Bourgogne Franche Comté sont des maxima.

Les projets devront être déposés sur la plateforme régionale de demande des subventions au stade d'avancement « Dossier de Consultation des Entreprises », AVANT le 31 décembre 2025.

La maquette financière pourra donc être ajustée au cours de l'année 2025 en fonction de l'évolution des projets et de futurs projets peu avancés. En cas d'ajouts en 2025 de projets non identifiés comme matures à ce stade, modifiant de manière substantielle la maquette financière, le conseil communautaire sera amené à délibérer de nouveau.

Séance du conseil communautaire du 11 février 2025 : délibération n°2025/011

Axe thématique du contrat	Projet soutenu	Maître d'ouvrage	Montant total du projet HT	Assiette éligible CR BFC	Montant CR BFC maximum	Taux d'intervention CR BFC
Accompagnement au changement climatique	Aménagement de la place du bourg St Léger sous Beuvray	Commune de St Léger sous Beuvray	250 000 €	250 000 €	87 500 €	35 %
Accompagnement au changement climatique	Extension de l'abattoir communautaire (chambres froides)	CCGAM	400 000 €	400 000 €	80 000 €	20%
Mobilités durables*	Aménagements cheminements mobilités actives entrée d'Auxy (côté Chalon)	Commune d'Auxy	327 053 €	327 053 €	98 116 €	30%
Axe Nouvelle offre de services à la population	Requalification du bâtiment ancienne école des soeurs pour regroupement école maternelle et périscolaire et ajout d'un espace documentaire	Commune d'Etang-sur-Arroux	2 700 000 €	900 000 €	270 000 €	30%

*L'enveloppe dédiée à l'axe Mobilités durables ayant déjà été entièrement consommée sur les précédentes programmations, il est proposé de basculer une partie de l'enveloppe « non affectée » sur cette partie, afin de permettre le financement de la fin du projet d'aménagement de la traversée du village d'Auxy, le reste du projet ayant par ailleurs été financé sur l'axe Accompagnement au changement climatique dans la programmation 2023.

La maquette financière est présentée ci-dessous :

	TOTAL	Voté 2023	Prog 2024	Prévisions 2025	Reste à réaliser
Adaptation au changement climatique	482 700,00 €	141 217 €	- €	167 500 €	173 983 €
Services	643 720,00 €	120 900 €	208 000 €	270 000 €	44 820 €
Mobilité	160 930,00 €	160 930 €	- €	98 116 €	0 €
Santé	160 930,00 €	- €	- €		160 930 €
Non affecté	161 020,00 €				62 904 €
TOTAL	1 609 300,00 €	423 047€	208 000 €	535 616 €	442 637 €

*Messieurs Stéphane FABRE et Dominique COMMEAU,
Madame Anne-Marie DUCREUX,
ne prenant pas part au vote,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les projets et la maquette financière du contrat Territoire en Action pour l'année 2025,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 071-200070530-20250211-2025011-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

M. C. Barnay 3

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/012

Objet : Participation comme partie prenante aux Contrats Opérationnels de Mobilité (COM), des bassins de mobilité limitrophes à la CCGAM.

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT,
Vice-président**

Chers collègues,

La Région Bourgogne-Franche-Comté a été chargée par la Loi d'Organisation des Mobilités (loi dite LOM) de définir, en concertation avec les territoires, des bassins de mobilité.

Le bassin de mobilité est l'échelle locale à laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent. Il correspond à un ou plusieurs EPCI. La CCGAM a été identifiée par la Région Bourgogne-Franche-Comté comme un bassin de mobilité à elle seule.

Pour chaque bassin de mobilité, un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) d'une durée de 3 ans, de 2024 à 2026, est obligatoirement conclu entre la Région et les bassins de mobilité. En l'état, les différents COM de notre région n'induisent pas de nouveaux paramètres financiers.

Le COM définit les modalités de l'action commune et de coordination sur un bassin de mobilité avec les différents acteurs.

La Région a fait le choix d'orienter ces premiers contrats vers trois objectifs :

1. Porter à connaissance les offres, outils et services de mobilité existants sur le territoire auprès du grand public et des acteurs ;
2. Travailler l'interconnaissance entre tous les acteurs présents sur le territoire ;
3. Engager une collaboration entre bassins de mobilité limitrophes. Ainsi, une participation comme partie prenante aux autres COM, non obligatoire, est attendue de la part de chaque bassin de mobilité. Cette participation est non engageante à ce stade.

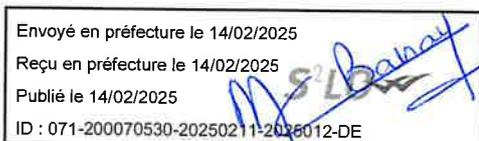
De ce fait, la CCGAM est identifiée comme partie prenante des COM des bassins de mobilité limitrophes à son territoire et est invitée à engager une collaboration avec ces derniers sur le sujet de la mobilité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le principe de participation de la CCGAM aux Contrats Opérationnels de Mobilité des bassins de mobilité limitrophes à son territoire.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à participer aux travaux des bassins de mobilité des territoires limitrophes à la CCGAM.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/013

Objet : Convention entre la CCEALS et la CCGAM autorisant l'accès des usagers de La Boulaye, Dettéy et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-président**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan ont signé une convention le 13 décembre 2022 pour définir les modalités d'accès des usagers résidant sur les communes de La Boulaye, Dettey et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux.

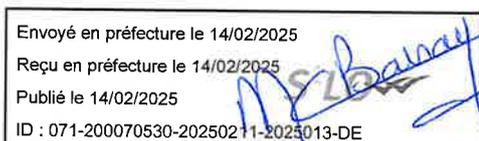
En contrepartie de ce service, une participation financière était versée à la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme en fonction des cartes délivrées aux usagers des communes concernées. Pour 2024, le tarif était de 50 euros par an et par foyer. Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2024.

Pour 2025, la participation de la CCGAM pour l'accès des habitants de La Boulaye, Dettey et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux, sera basée sur le tarif de 60 euros par an et par foyer, environ 63 foyers sont concernés. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an, elle renouvelable tacitement pour une nouvelle période d'un an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme, tel qu'il est présenté dans le document annexé.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Recdesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/014

Objet : Approbation des nouvelles conventions avec le Ministère des Armées et la société Elior pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés du collège et lycée militaire.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-président**

Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan assure la collecte et le traitement des déchets ménagers des établissements militaires d'Autun (collège militaire caserne Changarnier et le lycée militaire quartier Gangloff). Depuis août 2022, le Ministère des Armées a fait le choix de concéder la gestion de la partie restauration des deux établissements à l'Economat des Armées qui sous-traite cette partie à la société Elior.

Une convention définissant les modalités matérielles et financières avait été définie jusqu'au 31 décembre 2024 avec la société Elior. La société Elior souhaitant poursuivre le service rendu, une nouvelle convention couvrant l'année 2025 doit également être réalisée. Cette convention couvre uniquement les déchets issus de la restauration mais hors fermentescibles.

Ces derniers sont pris en charge par des prestataires privés.

Le montant de la redevance qui sera versée à la Communauté de Communes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 sera de 52 700.40 €, répartis en quatre paiements distincts.

En parallèle à la convention avec la société Elior, il convient de renouveler la convention avec le Ministère des Armées pour la collecte des déchets produits sur l'ensemble des sites Changarnier et Gangloff (hors restauration et fermentescibles).

Celle-ci arrivait à terme le 31 décembre 2024. Pour l'année 2025, la redevance proposée est de 10 519.25€, répartie en quatre paiements.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles conventions entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la société Elior et le Ministère des Armées,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 071-200070530-20250211-2025014-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/015

Objet : Approbation de la convention avec l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-président**

Chers Collègues,

Le 1^{er} février 2024, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan avait approuvé une convention avec l'enseigne McDonald's pour la collecte et le traitement de leurs déchets hors fermentescibles. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Une nouvelle convention est donc présentée, prenant en compte l'actualisation des coûts de collecte et traitement ainsi que la variation des tonnages.

Les collectes de tri sélectif se poursuivront donc sur l'année 2025, prenant également en compte les évolutions liées à l'extension des consignes de tri.

Ainsi, pour le tri, il est proposé un passage hebdomadaire selon le calendrier prédéfini. Concernant le flux des ordures ménagères hors fermentescibles, deux collectes par semaines ont été définies.

Une redevance annuelle de 4 871.60 € est demandée à l'établissement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif. Cette redevance prend en compte le coût du service rendu auquel a été déduit le montant de la TEOM perçu.

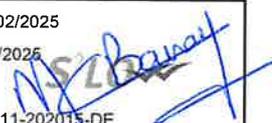
Cette convention est consentie pour une durée d'un 1 an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 071-200070530-20250211-202015-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/016

Objet : Création de 8 emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de huit contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique et modification d'un emploi non permanent, créé par délibération du 20 juin 2024.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique permet au conseil communautaire le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

CONSIDÉRANT qu'en raison des tâches à effectuer, il est nécessaire de créer, **8 emplois non permanents** pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement de **huit contractuels**,

CONSIDÉRANT qu'en fonction des contraintes liées à la rentrée scolaire, il est nécessaire d'adapter les missions des agents en fonction des besoins,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CRÉE à compter du 15 février 2025 les emplois non permanents au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme détaillés dans le tableau suivant, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois et de **FIXE** la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté :

FILIERE	Grade	Date de création	Temps de travail	Nombre de poste	Missions
ANIMATION	Adjoint d'animation	15/02/2025	TNC 10h	1	Bus cantine
			TC	1	Cantine garderie + CLSH
			TNC 10h	1	Cantine garderie Couches
			TNC 8h	1	Surveillance Cantine
TECHNIQUE	Adjoint technique	15/02/2025	TNC 20h	1	Entretien locaux
			TNC 20h	1	Surv cantine verrerie et entretien locaux Gouze
			TNC 22h	1	Surv cantine école du Parc et entretien divers locaux
			TNC 12H00	1	Surv cantine et entretien locaux école Couches

CONSIDÉRANT qu'en fonction des contraintes liées à la rentrée scolaire, il est nécessaire d'adapter les missions des agents en fonction des besoins,

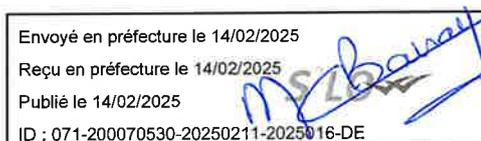
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE les temps de travail **du poste** créé par délibération du 20 juin 2024 comme suit, à compter du 15 février 2025

- Pôle de Couches et Epinac

FILIERE/Grade	Temps de travail créé par délibération du 20/06/2024	Nouveau Temps de travail	Nombre de poste	Missions
TECHNIQUE / Adjoint technique	TNC 7h30/sem	TNC 20h00/sem	1	Cantinière, surveillance Cours et entretien des locaux

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

M. Barnay

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/017

Objet : Autorisation de recrutement d'agent contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.331-1, L.332-27 et L.332-28, L.332-13 et L.313-1,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-8

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public,

Considérant que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du code général de la fonction publique,

Considérant que ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions,

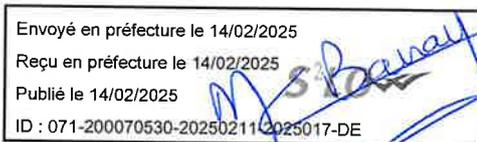
Considérant que les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés par décision expresse dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

CHARGE Madame la Présidente de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour le recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

M. C. Barnay

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 5 Février 2025
Affichage compte rendu sommaire : 18 Février 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Redesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/018

Objet : Tableau des effectifs.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président,**

Chers Collègues,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Considérant le besoin de l'établissement de disposer d'un tableau des effectifs et emplois permanents à jour,

Considérant qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)¹ imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif,

Considérant que le conseil communautaire adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de l'établissement préalablement à l'adoption du budget primitif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois de la collectivité à compter du 11 février 2025, comme suit :

• **Pour le Budget principal :**

Filière	Grade	Temps de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
DIR1	DGS 20/40M habitants	TC	1	1
ADMINISTRATIVE	Adjoint adm principal 1ère classe	TC	25	23,8
	Adjoint adm principal 1ère classe	TNC 28h	0,8	0,8
	Adjoint adm principal 2ème classe	TC	8	7
	Adjoint administratif	TC	17	12,6
	Adjoint administratif	TNC 30h	0,86	0,86
	Attaché principal	TC	10	10
	Attaché Territorial	TC	12	11,6
	Rédacteur	TC	5	4
	Rédacteur principal 1ère classe	TC	8	6,8
	Rédacteur principal 2ème classe	TC	8	6,8
	Adjoint animation princ 2èm classe	TC	2	1

Séance du conseil communautaire du 11 février 2025 : délibération n°2025/018

		TNC 26h	0,74	0,74	
		TNC 29h30	0,84	0,84	
ANIMATION	Adjoint d'animation	TC	5	4,8	
		TNC 17h45	1,02	1,02	
		TNC 20h	0,57	0,57	
		TNC 20h15	0,58	0,58	
		TNC 21h30	0,61	0,61	
		TNC 27h	0,77	0,77	
		TNC 28h	3,2	2,4	
		TNC 29h45	0,85	0,85	
		Adjoint d'animation ppal 2ème classe	TNC 31h	1,78	0,89
		Animateur	TC	8	7
	Animateur principal 2ème cl	TC	1	1	
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine	TC	5	4	
		TNC 21h15	1	0	
	Adjoint pat principal 1ère classe	TC	3	3	
		Assist ens artist princ 1è classe	TC	4	4
	TNC 13h/20h		0,65	0	
	TNC 15h/20h		0,75	0,75	
	TNC 5h/20h		0,25	0,25	
	TNC 5h30/20h		0,28	0,28	
	TNC 7h/20h		0,35	0,35	
	TNC 8h30/20h		0,43	0,43	
	TNC 9h/20h		0,45	0,45	
	Assist ens artist princ 2è classe	TC	3	3	
		TNC 12h30	0,63	0,63	
		TNC 15h30/20h	0,78	0,78	
		TNC 2h30/20h	0,13	0,13	
		TNC 3h30/20h	0,18	0,18	
		TNC 4h30/20h	0,23	0,23	
		TNC 5h30/20h	0,28	0,28	
		TNC 7h/20h	0,35	0,35	
		TNC 7h15/20h	0,36	0,36	
		TNC 8h/20h	0,4	0,4	
	Assist.Conservat.princ.1ère cl.	TC	3	3	
	Assist.Conservat.princ.2ème cl.	TC	1	0	
	Assistant de Conservation	TC	1	1	
	Professeur Hors Classe	TC	1	0,5	
	Professeurs Classe Normale	TC	1	1	
		TNC 2h30/16h	0,16	0,16	
		TNC 7h/16h	0,44	0,44	
MEDICO SOCIALE	Agent social principal 2ème cl	TC	2	2	
	ATSEM principal 1ère classe	TC	5	4,7	
		TNC 28h	0,8	0,8	
		TNC 32h	0,91	0,91	
		TNC 33h	1,88	1,88	
	ATSEM principal 2ème classe	TC	3	2,8	

Séance du conseil communautaire du 11 février 2025 : délibération n°2025/018

		TNC 29h45	0,85	0,85	
		TNC 33h	3,76	3,76	
SPORTIVE	Educateur APS princip 1ère cl	TC	3	3	
	Educateur APS princip 2ème cl	TC	4	3,8	
	Educateur territorial APS	TC	3	3	
TECHNIQUE	Adjoint technique	TC	42	36,4	
		TNC 10,13h	0,29	0,29	
		TNC 11,62h	0,33	0,33	
		TNC 12,43h	0,36	0,36	
		TNC 15h45	0,45	0	
		TNC 16h45	0,48	0	
		TNC 17h	0,49	0	
		TNC 18h	0,51	0	
		TNC 18h30	0,53	0,53	
		TNC 19h15	0,55	0,55	
		TNC 2,36h	0,07	0,07	
		TNC 20,27h	0,58	0,58	
		TNC 21h15	0,62	0,62	
		TNC 22h	0,63	0,63	
		TNC 22h30	0,64	0,64	
		TNC 22h30	0,64	0,64	
		TNC 23h	0,66	0,66	
		TNC 24h	0,69	0,69	
		TNC 25h15	0,72	0,72	
		TNC 26h	0,74	0,74	
		TNC 27h	0,77	0	
		TNC 28h	0,8	0,8	
		TNC 28h	0,8	0,8	
		TNC 29h	0,83	0,83	
		TNC 29h45	0,85	0,85	
		TNC 30,55h	0,87	0	
		TNC 32,9h	0,94	0,94	
		TNC 32h30	0,93	0,93	
		TNC 33h	0,94	0,94	
		TNC 33h	0,94	0,94	
		TNC 4,7h	0,13	0,13	
		TNC 6h30	0,19	0,19	
		TNC 7,7h	0,22	0,22	
		Adjoint technique princ 1è cl	TC	15	14,8
			TNC 24h30	0,7	0,7
			TNC 27h15	0,78	0
			TNC 28h	0,8	0,8
		Adjoint technique princ 2è cl	TC	14	10,8
			TNC 19h	0,54	0,54
			TNC 22,21h	0,63	0,63
			TNC 22h	0,63	0
			TNC 26h	0,74	0,74
				TNC 26h15	0,75

Séance du conseil communautaire du 11 février 2025 : délibération n°2025/018

		TNC 27h30	0,79	0,79
		TNC 28h45	0,82	0,82
		TNC 29h	0,83	0,83
		TNC 29h45	0,85	0,85
		TNC 32h	0,92	0,92
		TNC 33h	0,94	0,94
		TNC 34h	0,97	0,97
		TNC 18h	0,51	0
	Agent de maîtrise	TC	2	1
	Agent de Maîtrise principal	TC	3	3
	Ingénieur principal	TC	1	1
	Technicien	TC	2	2
	Technicien principal 1ère cl	TC	2	2
	Technicien principal 2ème cl	TC	3	3

• **Pour le budget annexe du parc des expositions l'Eduen**

Filière	Grade	Temps de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	TC	1	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	TC	1	0
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	TC	1	1

• **Pour le budget annexe du service public d'assainissement non collectif**

Filière	Grade	Temps de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	TC	1	1
	Adjoint technique	TC	1	1

• **Pour le budget annexe des Immeubles productifs de revenus (IPDR)**

Filière	Grade	Temps de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
ADMINISTRATIVE	Attaché	TC	1	1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC	1	1
	Adjoint administratif	TC	2	2

• **Pour le budget annexe Salle de spectacle Jean Genet**

Filière	Grade	Temps de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	TC	1	1

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
 Reçu en préfecture le 14/02/2025
 Publié le 14/02/2025
 ID : 071-200070530-20250211-2025018-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 La Présidente,
 Marie-Claude BARNAY

M. C. Barnay

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY (à partir de la question n°2d), déléguée de Monthelon, Christiane TIXIER, suppléante (représentant Mme Véronique PROST), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, MM Guy MIGNOT, suppléant (représentant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (représentant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, M Michel MENAGER, Mmes Agnès COMEAU, Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

EXCUSEES : Mmes Catherine LEFLOND, Véronique PACAUT.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Jean-François NICOLAS, MM Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2025/019

Objet : Modification n°1 du tableau des effectifs.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président,**

Chers Collègues,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir, de fermer, ou de modifier les temps de travail des postes pour assurer la continuité des services, et permettre l'évolution de carrière des agents,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, comme suit :

FILIERE	GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
TECHNIQUE	Adjoint technique	+ 1	15/02/2025	TC
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	+ 1	15/02/2025	TNC 20h/sem
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- 1	01/05/2025	TNC 19h/sem
ANIMATION	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	+ 1	15/02/2025	TC
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	- 1	01/05/2025	TNC 31h

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 071-200070530-20250211-2025019-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

